



SIRET : 301 769 998 00024 – APE : 9001Z – LICENCES : 1-2022-004617 / 2-2020-010421 / 3-2022-004618 - NON ASSUJETTIE A LA T.V.A. art. 261.7-1° bis du CGI
Association loi 1901 reconnue d'intérêt général ouvrant droit à une déduction fiscale art. 238 bis du CGI

OFFRE D'EMPLOI REGISSEUR GENERAL ADJOINT

Association Jean Vilar / MAISON JEAN VILAR

FESTIVAL D'AVIGNON 2024

Date limite de candidature : 19 avril 2024

Ouverte toute l'année depuis 1979, la Maison Jean Vilar est animée conjointement par l'Association Jean Vilar et l'antenne du département des arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France. Implantée dans l'Hôtel de Crochans mis à disposition par la Ville d'Avignon, la Maison Jean Vilar réunit les archives de Jean Vilar, acteur, auteur, metteur en scène, fondateur du Festival d'Avignon et directeur du Théâtre National Populaire ainsi que les archives et la mémoire des festivals d'Avignon, In et Off et des Hivernales, de l'origine à nos jours.

L'association Jean Vilar propose un programme annuel d'expositions, lectures, rencontres, publications, ateliers et événements, afin de faire vivre au présent l'œuvre et la pensée de Jean Vilar et de partager cette mémoire essentielle avec tous les publics. Elle travaille en partenariat avec de nombreux acteurs culturels, éducatifs, sociaux et professionnels locaux, régionaux et nationaux. Elle inscrit son projet dans une relation forte avec le Festival d'Avignon.

La programmation de juillet représente un temps fort dans cette programmation. Située en plein cœur d'Avignon et de son Festival quand il bat son plein, la Maison Jean Vilar en est un lieu emblématique.

Cet hôtel particulier est un monument historique dont les façades sur cour et jardin, ainsi que le portail de la rue de Mons sont classées aux bâtiments de France.

La Maison Jean Vilar est un ERP de 4^{ème} catégorie type L-S-Y dont la jauge avec un effectif public défini pour 274 personnes.

Dans le cadre de la convention d'occupation précaire de locaux municipaux existant entre la Ville, l'association Jean Vilar et la BnF, les espaces gérés par l'association Jean Vilar sont répartis sur les deux premiers niveaux du bâtiment et comprennent des bureaux, des espaces publics d'exposition, de projection, une salle de spectacle de 54 places, des sanitaires publics et privés, un espace cuisine et foyer, une calade, un atelier de construction.

L'association Jean Vilar compte 6 personnes à temps plein : une directrice déléguée, une administratrice, une chargée de la communication, un chargé du suivi et de la valorisation des fonds, un chargé de l'accueil et des relations avec le public, un responsable technique.

MISSIONS

Sous la responsabilité de la directrice déléguée, le régisseur général adjoint de la Maison Jean Vilar vient en appui du responsable technique en poste pour assurer la coordination et la mise en œuvre des activités techniques déployées sur le site de l'Hôtel de Crochans sur le temps du Festival, ainsi qu'une permanence technique.

Il est placé sur l'autorité du responsable technique en poste dont il est l'adjoint et travaillera en concertation avec l'administratrice.

Son embauche est liée au surcroît d'activités et à l'augmentation des temps d'ouverture générées par la programmation pendant le Festival d'Avignon.

Responsable technique adjoint de la préparation, de l'exploitation et de la coordination des manifestations, il/elle peut participer à la réalisation des projets de l'association, au suivi des questions liées au bâtiment - propriété de la Ville et pour partie classé - et aux équipements techniques, et à la mise en place des éléments techniques ayant trait à l'accueil du public en matière de sécurité.

Ses fonctions se déploient sur les deux volets suivants :

1 – Régie générale du programme d'activité de l'association Jean Vilar pendant le Festival d'Avignon qui comprennent :

- des expositions, produites en interne, coproduites ou accueillies,
- des conférences, projections, lectures, petites formes spectaculaires ou workshop, portées par l'association ou accueillies.

En complément du responsable technique de la Maison Jean Vilar, il est l'interlocuteur technique de nos partenaires et notamment du Festival d'Avignon. Il négocie les moyens techniques mis à disposition et organise les accueils de façon à fournir des espaces en ordre de marche.

En interne, il peut être le référent technique de certains projets, à même de fournir les solutions adaptées dans le cadre budgétaire imparti. Véritable couteau suisse, il peut avoir à prendre en charge des tâches aussi diverses que la fabrication des décors (dont construction bois et métal, encadrement), le montage, l'accrochage des éléments d'exposition, des régies lumière ou son, un démontage, un chargement. Dans le cadre des manifestations, il prépare les espaces (mise en place des chaises, écrans, régie, lumière, etc.)

2 – Suivi du bâtiment

Dans le cadre de la convention d'occupation précaire de locaux municipaux existant entre la Ville, l'association Jean Vilar et la BnF, le régisseur général adjoint peut être l'interlocuteur des services techniques de la Ville, qu'il accueille, renseigne ou alerte en cas de problème. Il veille aux besoins d'intervention de la Ville.

Il assure la maintenance et les réparations courantes des espaces dévolus à l'association Jean Vilar en tant d'occupant.

Il est attentif à améliorer la soutenabilité écologique du lieu, assurer l'utilisation de l'énergie dans une démarche de performance, entretenir et développer les espaces végétalisés. Il prend en charge l'éclairage et l'ombrage de la calade. Il s'occupe de la gestion des déchets et des espaces de stockage.

COMPETENCES ET SAVOIRS-FAIRES REQUIS

- Savoir travailler en équipe
- Capacité à encadrer et travailler en responsabilité
- Aisance relationnelle et sens de la communication
- Rigueur et organisation
- Polyvalence et souplesse
- Capacité d'initiative
- Formations et habilitations nécessaires à l'exercice des responsabilités relevant de la régie générale, notamment dans le domaine de la réglementation en vigueur au sein des ERP et des normes de sécurité incendie applicable.
- Maîtrise des techniques de construction

CADRE D'EMPLOI CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES (CCNEAC)

REGISSEUR GENERAL ADJOINT – CDD ou CDDU – base 35 h / sem (151.67 heures / mois) - POSTE CADRE 4
rémunération selon grille Syndeac en vigueur.

Prise de poste le 24 juin au plus tard, si possible dès fin mai début juin.

Possibilité reconduction en vue du départ à la retraite du responsable technique en poste.